



Fédération des chambres  
de commerce du Québec | **fccq**

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Équité salariale : la FCCQ est en accord avec le principe, mais déplore les nombreux problèmes d'application de la loi**

**Québec, le 20 septembre 2006** – Dans le cadre de la commission parlementaire sur la mise en œuvre de la loi sur l'équité salariale, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a fait valoir que, tout en soutenant le principe d'une loi sur l'équité, l'application de cette loi, telle que proposée par la Commission, ne répond pas aux réalités du marché du travail et des employeurs.

Les problèmes d'application de la loi identifiés par la FCCQ se situent entre autres dans l'ajout de méthodes différentes d'estimation des écarts; dans l'interprétation à donner au mot « proportion »; dans la façon de traiter le salaire en cas de comparateur masculin unique et dans les écarts de salaire attribuables à d'autres motifs que la discrimination systémique.

En outre, la FCCQ est extrêmement déçue que la Commission de l'équité salariale n'ait pas trouvé de réponses aux préoccupations que les employeurs ont inlassablement fait valoir depuis 5 ans. « Il est extrêmement déplorable de constater que ni les employeurs ou les regroupements d'employeurs n'aient été considérés comme des partenaires valables afin de régler de façon satisfaisante et durable le dossier de l'équité salariale. Le milieu d'affaires que nous représentons est bien sûr en accord avec les principes et l'intention d'une telle loi sur l'équité, mais ses applications posent beaucoup trop de problèmes qui doivent impérativement être revus et corrigés », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Conséquemment, selon la FCCQ, les propositions de la Commission apparaissent, pour la plupart, contre-productives et ce, tant pour l'économie que pour la cause de l'équité salariale elle-même. D'ailleurs, la FCCQ déplore que l'objectif de départ, soit corriger les écarts dus à la discrimination systémique, ait été perdu en chemin pour faire place à la correction de soi-disant écarts, quelle qu'en soit la nature, l'étendue ou la cause.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information ou pour obtenir une copie du mémoire de la FCCQ :

Louis-Alexandre Lacoste  
Directeur des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél.: (514) 844-9571, poste 3240